



BULLETIN D'INSCRIPTION – SAISON 2026-2027

☐ Ancien adhérent	☐ ENFANT (< 14 ans*)	☐ "ADO" (≥ 14 ans à 17 ans inclus*)
☐ Nouvel adhérent	Séance le VENDREDI de 20h00 à 21h00	Séance le VENDREDI de 21h15 à 22h15
* au 31 décembre de l'année en cours		

INFORMATIONS RELATIVES AU JEUNE - Les mentions en rouge gras sont indispensables pour la licence

Nom et Prénom DU JEUNE :

Sexe : ☐ garçon ☐ fille

Date de naissance :

N° Licence (sauf débutant) : A-

Responsable légal à qui sera envoyée la licence par courrier postal :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Mail (LISIBLE) :

Deuxième responsable de l'enfant/adolescent : (en majuscules)

Nom et Prénom :

Tél :

Mail (LISIBLE) :

J'utilise le PASS92 (à joindre au règlement) : ☐ oui ☐ non Montant (à déduire du règlement) :

PLONGEE FFESSM

Niveau de Plongée : ☐ Débutant ☐ Plongeur bronze ☐ Plongeur argent ☐ Plongeur or ☐ N 1 ☐ PE40

Autre brevet (non FFESSM, PADI, etc.) :

MEDECINE

Allergie à l'aspirine : ☐ oui ☐ non Autre remarque :

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE facultative (cocher une des 2 cases)

☐ JE NE SOUSCRIS PAS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE mais je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance individuelle complémentaire pour la pratique de la plongée (informations des garanties sur www.ffessm.fr).

☐ JE SOUSCRIS une assurance complémentaire Assurances LAFONT (informations des garanties sur www.ffessm.fr) :
☐ Loisir 1 : 25€ ☐ Loisir 2 : 30€ ☐ Loisir 3 : 51€ ☐ Loisir 1 TOP: 48€ ☐ Loisir 2 TOP: 59,50€ ☐ Loisir 3 TOP : 99€

Pièces à fournir pour les nouveaux adhérents

☐ 1 photo d'identité récente collée sur le formulaire

☐ Règlement de 165€ (par chèque à l'ordre du " STADE DE VANVES " ou virement) pour la cotisation « ENFANT » (<14 ans au 31/12/2026)

Ou règlement et PASS 92 (délai d'un mois pour le PASS92)

Règlement de 185€ (par chèque à l'ordre du " STADE DE VANVES " ou virement) pour la cotisation « ADO » (≥ 14 ans au 31/12/2026)

☐ 1 règlement distinct (chèque ou virement) du montant de l'assurance complémentaire si choisie

☐ La photocopie de votre brevet de plongeur (le cas échéant) pour les nouveaux

☐ 1 original de votre certificat médical daté de moins de 3 mois, de non contre-indication à la plongée sous-marine. Utiliser impérativement le modèle joint et Prévoyez un double à conserver.

ATTENTION : pour les nouveaux ne faire aucune démarche avant l'accord d'inscription de la section.

☐ Questionnaire

☐ L'imprimé autorisations parentales & traitement médical (sur le site internet .<http://vanves-plongee.fr/>)
Cet imprimé signé EST INDISPENSABLE pour que le mineur puisse assister aux séances

Le certificat médical pour la pratique de la plongée sous-marine en exploration hors compétition chez l'enfant de 10 à 14 ans peut être établi par un médecin généraliste qui connaît l'enfant. Il doit être obligatoirement établi sur le modèle FFESSM. Le club se réserve le droit de refuser tout autre certificat. Le certificat / Questionnaire est obligatoire pour accéder au bassin dès les premières séances.

Le dossier doit être renvoyé par mail **avant le 18 septembre 2026** (délai possible pour le certificat jusqu'à la première séance de rentrée)

Tout dossier reçu après cette date ne sera plus prioritaire Le Président de la Section Plongée

Règlement de l'Association Stade de Vanves

1. L'adhésion au Stade de Vanves implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au Secrétariat. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (obligatoire pour l'obtention de la licence) et du règlement de la cotisation annuelle.
3. **Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.**
4. **La responsabilité du Stade de Vanves n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant au moniteur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de la compétition.**
5. L'absence d'un moniteur entraînant l'annulation des cours sera annoncée sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
6. **Aucun enfant mineur ne pourra quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant n'ont pas signé d'autorisation.**
7. **L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.**
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont exigés. Tout membre se faisant remarquer pour mauvaise conduite aux entraînements ou en compétition pourra être exclu temporairement ou définitivement par la section, après avoir été entendu par la commission de discipline du Stade de Vanves.
9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit en milieu hospitalier.
10. Les adhérents participant aux compétitions devront, après un arrêt maladie de plus de trois semaines, présenter un nouveau certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. L'Association Sportive Stade de Vanves est déclarée en tant qu'exploitant des activités physiques et sportives auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine.
12. La Responsabilité Civile du Stade de Vanves est garantie par le contrat d'assurance « Association Paris-Sports-Loisirs-Plein Air », souscrit auprès du groupe AXA Assurances IARD.
13. Les Brevets Fédéraux et les Brevets d'Etat des Educateurs et Moniteurs du Stade peuvent être consultés sur demande auprès du Secrétariat du Stade ou du bureau de la section

Le Règlement intérieur de la section Plongée du Stade de Vanves est consultable sur le site

*Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données qui sont collectées vont servir à alimenter un fichier informatisé. Les réponses marquées d'un * sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, nous ne pourrions pas prendre votre demande en considération. Le destinataire de ces informations est l'Association Loi 1901 Stade de Vanves. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'Association ci-dessus désignée.*

Droit à l'image : L'autorisation porte sur la prise de photographies et de vidéos qui peuvent être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du Stade de Vanves plongée et du Stade de Vanves. J'autorise :

☐ oui ☐ non

Newsletter : J'accepte de recevoir la Newsletter du Stade de Vanves Plongée (informations sur l'activité du club, les dates importantes...).

☐ oui ☐ non

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Stade de Vanves Plongée pour permettre la gestion des adhérents.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association dans le cadre de la vie de l'association les démarches auprès de la fédération et le cas échéant auprès de l'assurance. Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, oubli et limitation du traitement des données) vis-à-vis des données vous concernant en contactant plongeevanves@gmail.com ou par courrier à l'adresse Stade de Vanves plongée, 12 rue Lameroux 92170 VANVES.

En cas de non renouvellement de l'inscription au club, vous pouvez demander l'effacement immédiat des données recueillies dans le cadre de l'adhésion au Stade de Vanves plongée en envoyant un mail à plongeevanves@gmail.com.

Je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus relative au RGPD



STADE DE VANVES - section plongée
Remplir et signer la totalité du document.

Saison
2026_2027

Nom, prénom du responsable légal :	
Date :	Signature :
Je souhaite une attestation de paiement: ☐ NON ☐ OUI joindre une enveloppe adressée et timbrée	
J'ai lu le règlement intérieur. ☐ OUI	
J'ai conservé un certificat médical original. ☐ OUI	



AUTORISATION PARENTALE (SAISON 2026- 2027)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

agissant en qualité de : père, mère, tuteur (*)

autorise mon enfant

Nom (de l'enfant) : Prénom :

né (e) le : à

à pratiquer la plongée sous-marine et toutes les activités de la section " Plongée sous-marine " du Stade de Vanves
et certifie que mon enfant sait nager.

Chaque séance d'entraînement à la fosse de Villeneuve La Garenne ou d'Antony fera l'objet d' une autorisation
parentale obligatoire et spécifique.

J'autorise également, lors des déplacements, le responsable du groupe à faire hospitaliser mon enfant et à faire
pratiquer toute intervention jugée nécessaire par les médecins.

Fait à : le : Signature :

=====

TRAITEMENT MEDICAL ET REGIME ALIMENTAIRE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

agissant en qualité de : père, mère, tuteur (*) de

Nom (de l'enfant) : Prénom :

né (e) le : à

certifie que mon enfant ne suit, actuellement, aucun traitement médical particulier
(prise régulière de médicaments par exemple).

Je m'engage à informer le président ou le responsable de l'encadrement de la section " Plongée sous-marine "
de tout traitement que mon enfant pourrait être amené à suivre durant la saison.

Régime alimentaire particulier ou allergie alimentaire/médicamenteuse :

Fait à : le : Signature :

=====

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

agissant en qualité de : père, mère, tuteur (*) décharge la section " Plongée sous-marine "
de toute responsabilité à compter de la sortie de mon enfant :

Nom (de l'enfant) : Prénom :

Sortira de la piscine à 21 HEURES OU 22 HEURES suivant le groupe du jeune

Fait à : le : Signature :

(*) rayer les mentions inutiles